



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE

PUBLI-TELE 09 OCT. 2026
Attestation de réception en préfecture
094-219400173-20261008-2026-217-DE
Date de télétransmission : 08/10/2026
Date de réception préfecture : 08/10/2026

N°2026-217

Conseil municipal
REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente septembre à 20 heures 30 minutes le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi 24 septembre 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans Salle du Conseil Municipal - 12 rue Louis-Talamoni, sous la présidence de Laurent JEANNE Maire.

LABELLISATION CARRE JEUNES

Rapporteur : M. Saphir AKKOUCHE

Présent(e)s :

M. JEANNE, Mme THIROUX, M. LATRONCHE, Mme AMAR, M. GOUPIL, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. PICOT, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. AKKOUCHE, M. DUVAUDIER, Mme CARPE, M. NGANDE, Mme ASHRAF, M. BASTIN, M. EOUZAN, Mme BENAHMED, M. FORHAN, Mme CIPRIANO, Mme DEISS, M. MESNAGER, M. HIRIDJEE, M. ANCIAUX, Mme SAUSSEREAU, M. SLIMOVICI, Mme BOICHOT, Mme SANZ, Mme DE OLIVEIRA, Mme MOREIRA MARQUES, M. LHOSTE, Mme THÉOPHILE, Mme ANTONIE, M. SZOLLOSI, M. BANTSIMBA, Mme CASTELLAR, Mme DE JESUS MORGADO, Mme ADOMO, M. LAMOTTE, M. SY, M. LEGER, Mme MALEK, M. JACQUIN BEAUDOIN, Mme GARCIA, M. GUINTRAND, Mme KEITA-GASSAMA

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

Mme LE THIES (donne procuration à Mme ASHRAF)
Mme BERTRAND (donne procuration à Mme BENAHMED)
Mme KASSOU (donne procuration à M. SY)

Secrétaire de séance : Mme ASHRAF

Nombre de membres en exercice : 49
Nombre de membres présent(e)s : 46
Nombre de procurations : 3
Nombre de votant(e)s : 49

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

HÔTEL DE VILLE - 14 RUE LOUIS TALAMONI - 94507 - CHAMPIGNY-SUR-MARNE - TÉL.: 01 45 16 40 00

- Vu** le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu** la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, notamment son article 54 ;
- Vu** le décret n° 2017-574 du 19 avril 2017 relatif à la labellisation des structures « Information Jeunesse » ;
- Vu** l'arrêté du 19 avril 2017 pris en application du décret n° 2017-574 du 19 avril 2017 ;
- Vu** l'instruction n° 2017-100 relative au label « Information Jeunesse » ;
- Vu** les principes pour l'Information Jeunesse en ligne du 5 décembre 2009 ;
- Vu** la Charte de la laïcité dans les services publics du 9 septembre 2023 ;
- Vu** l'avis de la 5^{ème} Commission Éducation, enfance, jeunesse, émis lors de sa séance du 21 septembre 2026 ;

Considérant ce qui suit :

La politique municipale en faveur de la jeunesse constitue une priorité du mandat et la labellisation Information Jeunesse du Carré Jeunes s'inscrit pleinement dans la feuille de route politique jeunesse adoptée par la Municipalité ;

Le label Information Jeunesse permet de garantir aux jeunes un accès gratuit, neutre, fiable et de proximité à l'information dans tous les domaines de leur vie quotidienne ;

Cette démarche permettra de renforcer la qualité de l'accueil et de l'accompagnement proposés aux jeunes Champinois, de développer les partenariats institutionnels et associatifs et d'accroître la visibilité des actions conduites par le Carré Jeunes.

Après en avoir délibéré,

Article 1 : APPROUVE la démarche de labellisation « Information Jeunesse » du Carré Jeunes.

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à déposer le dossier de candidature auprès des services compétents et à solliciter l'attribution du label « Information Jeunesse ».

Article 3 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

A l'unanimité,



M. Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Ile-de-France



La secrétaire de séance
Mme Asma ASHRAF